### DEC173231DR02

Décision portant délégation de signature à M. Denis Crouzet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier

## LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier dont le directeur est Denis Mousnier :

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier à la délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

# **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Farida Vidal, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie 75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F 01 43 26 87 23

CITS

Délégation PARIS B

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait a / ( ' Zo ) }

Le directeur d'unité Denis Crouzet